

Monsieur le Président,

Nous, personnels de la Direction de la diffusion culturelle, du département des éditions, du département des expositions et des manifestations mais également du département des publics et de la médiation réunis le 27/05/2014 souhaitons vous interpeller concernant les difficultés que nous rencontrons.

Alors que la transformation de notre Délégation en Direction devait régler un certain nombre de nos difficultés, il n'en est rien :

Aujourd'hui, dans plusieurs services, nous sommes nombreux à travailler à flux tendu du fait du manque d'effectifs. Il en découle surmenage, stress, accident pour certains, fatigue chronique pour d'autres.

A cela, il faut ajouter dans la plupart des services, la pression des objectifs et leur augmentation, un encadrement parfois défaillant, et même dans certains cas brutal, trop de flou dans les procédures, une méconnaissance des règles et des statuts de la fonction publique, des fiches de postes mal respectées. C'est tout cela qui rend notre quotidien de plus en plus difficile.

Certains encadrants eux-mêmes sont soumis à des charges de travail bien trop importantes pour exercer leur activité dans de bonnes conditions.

Les cadences, les horaires atypiques, la demande de réactivité, les délais contraints, les heures supplémentaires qui s'enchaînent, les congés difficiles à poser, les récupérations impossibles à prendre, génèrent une grande lassitude, de la démotivation et du mal-être.

Pour certains, ce sont aussi des va-et-vient entre les sites, des conditions de travail très dégradées dans le nouveau Hall Est, des ports de charges lourdes, une mauvaise répartition des tâches et de l'organisation concrète du travail...

Nous sommes nombreux à nous être déplacés à la médecine de prévention ces derniers mois. D'autres alertes ont été faites par différents canaux, mais rien ne change. La BnF en tant qu'employeur se doit de garantir la santé, la sécurité mais aussi le bien-être des agents. Pour que ces mots ne restent pas des déclarations d'intention alors qu'elles sont des obligations légales, nous vous demandons d'agir sans attendre.

Le 3 juin 2014